

**Association Centre Protestant de Vacances  
Genève**

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint à l'assemblée générale  
pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2021**



RSM Audit Switzerland SA

Chemin du Faubourg de Cruseilles 11  
1227 Carouge / Geneva

Switzerland

T: +41 22 888 50 50

F: +41 22 300 53 47

[www.rsmch.ch](http://www.rsmch.ch)

Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale de  
Association Centre Protestant de Vacances, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Centre Protestant de Vacances, Genève pour l'exercice portant du 1er février 2020 au 31 janvier 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2021 sont conformes aux exigences légales (LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques) et aux normes "Swiss Gaap RPC".

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'assemblée générale approuvant les comptes 2019-2020 n'a pas été tenue dans les 6 mois conformément à l'art. 699 CO.

RSM Audit Switzerland SA

O Bétrisey  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

M Kulak

Genève, le 28 avril 2021

Annexes :

- Comptes annuels, (bilan, compte de profits et pertes et annexes)

**THE POWER OF BEING UNDERSTOOD**  
AUDIT | TAX | CONSULTING

## BILAN AU 31 JANVIER 2021

ACTIF	Notes	31.01.2021	31.01.2020
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
<i>LIQUIDITES</i>			
Caisse		8 583.72	12 318.53
Poste		326 260.43	125 395.31
Banque		59 429.25	107'778.78
<i>REALISABLES</i>			
Débiteurs	1	51 216.68	52 778.96
<i>AUTRES ACTIFS CIRCULANTS</i>			
Comptes de régularisation	2	46 696.85	78 898.27
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>487'757.68</b>	<b>377'169.85</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
Immeuble Groenroux	3	664 850.85	680 793.50
Matériel informatique		17 693.21	22 116.51
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>			
Participation Centre sportif Vallée de Joux		1 000.00	1 000.00
Garantie de loyer UBS		4'429.25	4'429.25
Parts SCI La Grange	4	75 642.00	75 642.00
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>763'615.31</b>	<b>783'981.26</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 251 372.99</b>	<b>1 161 151.11</b>

## BILAN AU 31 JANVIER 2021

<b>PASSIF</b>	<i>Notes</i>	<b>31.01.2021</b>	<b>31.01.2020</b>
<b>FONDS ETRANGERS</b>			
<i>DETTES A COURT TERME</i>			
Créanciers divers		<b>422 764.80</b>	<b>371 107.86</b>
Banque		23 038.56	12 870.70
Comptes de régularisation	2	111 321.62	0.00
		288 404.62	358 237.16
<i>DETTES A LONG TERME</i>			
Part de subvention à restituer à l'Etat	7	<b>72 641.05</b>	<b>72 644.49</b>
Hypothèques		3 641.05	-355.51
		69 000.00	73 000.00
<b>TOTAL DES FONDS ETRANGERS</b>		<b>495 405.85</b>	<b>443 752.35</b>
<b>FONDS AFFECTES</b>			
	5		
Fonds Mimosa		58 477.49	44 768.96
Fonds Loisirs pour Tous		33 840.00	31 029.00
Fonds projets		40 813.00	42 126.00
Fonds travaux immeuble		543 904.50	559 847.15
Fonds Helvetia-Mix		7 445.00	4 600.00
<b>TOTAL DES FONDS AFFECTES</b>		<b>684 479.99</b>	<b>682 371.11</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
Capital	6	38 622.20	38 622.20
Part de subvention non dépensée	7	-3 950.06	24 641.59
Résultat de l'exercice	7	36 815.01	-28 236.14
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>		<b>71 487.15</b>	<b>35 027.65</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 251 372.99</b>	<b>1 161 151.11</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2020-2021**

	Notes	Budget 2020-2021		Exercice 2020-2021		Exercice 2019-2020	
<b>RECETTES</b>							
Recettes des séjours		1 018 413.00	51.57%	786 322.35	42.42%	978 666.27	49.05%
Subventions	8	756 600.00	38.31%	819 721.00	44.18%	755 108.00	37.84%
Dons affectés	9	93 000.00	4.71%	109 741.03	5.92%	100 208.31	5.02%
Autres dons	10	45 000.00	2.28%	98 751.70	5.33%	77 513.81	3.88%
Recettes diverses	11	17 100.00	0.87%	17 510.65	0.94%	33 735.24	1.69%
Recettes Groenroux		44 800.00	2.27%	22 542.65	1.22%	50 125.80	2.51%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 974 913.00</b>		<b>1 854 589.38</b>		<b>1 995 357.43</b>	
<b>CHARGES</b>							
Dépenses des séjours		578 796.00	30.73%	478 885.25	26.43%	612 961.23	29.79%
Aides accordées aux familles		45 000.00	2.39%	48 839.41	2.70%	52 602.76	2.56%
Soutien accordé aux séjours		67 719.00	3.59%	49 002.00	2.70%	62 655.00	3.04%
Frais de personnel	12	763 620.00	40.54%	749 954.95	41.39%	807 628.34	39.25%
Indemnités encadrement		186 500.00	9.90%	167 047.01	9.22%	210 742.19	10.24%
Formation des moniteurs		41 400.00	2.20%	19 046.93	1.05%	36 550.35	1.78%
Frais de locaux		45 200.00	2.40%	47 737.94	2.64%	57 747.50	2.81%
Frais de véhicules		10 200.00	0.54%	15 389.20	0.85%	13 530.55	0.66%
Frais administratifs	13	48 360.00	2.57%	99 122.50	5.47%	65 031.10	3.16%
Frais de fonctionnement	14	66 465.00	3.53%	69 992.91	3.86%	89 644.06	4.36%
Dépenses Groenroux		28 700.00	1.52%	50 350.92	2.78%	40 869.42	1.99%
Dépenses Arbusigny		1 800.00	0.10%	1 744.45	0.10%	7 784.06	0.38%
Charges exceptionnelles	15	0.00	0.00%	14 910.97	0.82%	0.00	0.00%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 883 760.00</b>		<b>1 812 024.44</b>		<b>2 057 746.56</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>91 153.00</b>		<b>42 564.94</b>		<b>-62 389.13</b>	
<b>FONDS AFFECTES</b>							
Produits des fonds affectés	5	0.00		107 632.15		131 568.71	
Charges des fonds affectés		-93 000.00		-109 741.03		-100 208.31	
<b>RESULTAT DES FONDS AFFECTES</b>		<b>-93 000.00</b>		<b>-2 108.88</b>		<b>31 360.40</b>	
<b>RESULTAT AVANT REPARTITION</b>		<b>-1 847.00</b>		<b>40 456.06</b>		<b>-31 028.73</b>	
Part du résultat revenant à l'Etat	7	0.00		-3 641.05		2 792.59	
<b>RESULTAT APRES REPARTITION</b>		<b>-1 847.00</b>		<b>36 815.01</b>		<b>-28 236.14</b>	

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Correction	31.01.2021	31.01.2020
-Perte / Bénéfice		36 815.01	-28 236.14
Amortissements immobilisations corporelles		20 365.95	20 365.95
Dim./augm. créances		1 562.28	-9 550.62
Dim./augm. compte de régularisation actif		32 201.42	24 868.99
Augm./dim. dettes à court terme		121 489.48	-533.16
Augm./dim. compte de régularisation passif		-69 832.54	-44 090.26
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>0.00</b>	<b>142 601.60</b>	<b>-37 175.24</b>
Investissement en immobilisation corporelles		0.00	-26 539.81
Investissement en immobilisation financières		0.00	2 778.10
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-23 761.71</b>
Augm./dim. dettes à long terme	-3.44	-358.95	-6 792.59
Dettes à long terme - <i>correction selon note n°7</i>	-355.51		
Fonds affectés		2 108.88	-31 360.40
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>	<b>-358.95</b>	<b>1 749.93</b>	<b>-38 152.99</b>
Liquidités au début de l'exercice		245 492.82	344 582.56
Liquidités à la fin de l'exercice		389 844.15	245 492.62
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>0.00</b>	<b>144 351.53</b>	<b>-99 089.94</b>

## Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2021

### Informations générales

Le Centre Protestant de Vacances est une association à but non-lucratif reconnue d'utilité publique qui organise des camps de vacances et des activités de loisirs s'adressant aux enfants et adolescents entre 4 et 18 ans. Son siège est à Genève, en Suisse.

Dans tous ses domaines d'activités, le CPV promeut différentes valeurs :

- Le respect des personnes et la tolérance : il ne pratique aucune distinction d'origine, de classe sociale, de religion, de culture, de genre ou d'orientation sexuelle ;
- Le respect de la nature, par une consommation responsable et une bonne utilisation des ressources ;
- La collectivité et le partage ;
- Le développement personnel ainsi que la confiance mutuelle.

### Principe de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

En outre, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables « Swiss GAAP RPC »

Les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en Francs suisses.

### Principes généraux d'évaluation comptables

#### a. Liquidités et dettes bancaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

#### b. Débiteurs

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de la clôture.

#### c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, selon les taux suivants :

- Immeubles : 1.5%
- Véhicules : 20% (5 ans)
- Matériel : 25% (4 ans)
- Matériel informatique : 16.66% (6 ans)

Le seuil d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 5'000.00 par unité. Compte tenu de son usage, le matériel de camps est considéré comme « consommable » et partant, n'est pas immobilisé.

#### d. Créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur vénale.

La comptabilisation implique l'enregistrement des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture.

## Notes concernant le Bilan et le Compte d'Exploitation

### 1. Débiteurs

Un compte débiteur a été créé spécifiquement pour le suivi des avances versées au Centre équestre de la Caracole. En effet, suite à une demande de leur part, un échéancier de paiement a été mis en place dès septembre 2018 pour les saisons suivantes (courant d'octobre à août). Cet échéancier prend en compte un pourcentage de risque d'annulation des activités, le solde final est calculé chaque année à la fin de l'été.

### 2. Compte de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

	<u>31.01.2021</u>	<u>31.01.2020</u>
<u>Comptes de régularisation actif</u>		
Charges payées d'avance <sup>1</sup>	20 305.30	59 995.21
Produits à recevoir <sup>2</sup>	<u>26 391.55</u>	<u>18 903.06</u>
	<u>46 696.85</u>	<u>78 898.27</u>
<u>Comptes de régularisation passif</u>		
Charges à payer <sup>3</sup>	71 103.23	37 235.01
Produits constatés d'avance <sup>4</sup>	<u>217 301.39</u>	<u>321 002.15</u>
	<u>288 404.62</u>	<u>358 237.16</u>

<sup>1</sup> Les charges payées d'avance concernent essentiellement les arrhes des maisons louées pour les camps, et plus particulièrement ceux de l'été 2021. Des frais relatifs aux camps de février et de Pâques 2021, des primes d'assurances diverses ainsi que des frais relatifs aux logiciels informatiques complètent ce montant.

<sup>2</sup> Les produits à recevoir sont constitués des subventions communales de certaines communes ayant souhaité être facturées en fin d'année plutôt qu'en septembre. Au vu de la situation sanitaire, la maison de Groenroux n'a été que très peu louée en 2020 et n'a pas généré de débiteurs. Les indemnités RHT de janvier, ainsi que des indemnités jour-maladie viennent compléter ce montant.

<sup>3</sup> Suite à l'annulation des séjours des vacances de Noël et d'une partie de ceux de février, l'Association a disposé de moins de liquidités à la fin de l'exercice 2020 par rapport aux années précédentes. Les charges à payer sont donc plus importantes.

<sup>4</sup> Outre les montants relatifs aux inscriptions pour les camps de Février et Pâques 2021, une première tranche de subvention de la part de l'Etat de Genève (Département de l'instruction Publique, de la Formation et de la Jeunesse) a été perçue dans le courant du mois de janvier et s'élève à CHF 188'500.00. Une avance sur la subvention à la production 2021 de la part de la Ville de Genève (Département de la Cohésion Sociale et du Sport) s'élevant à 7440 CHF a été versé au CPV après l'annulation des séjours de Pâques 2020 (voir note n°8).

### 3. Immobilisations corporelles

Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte.

**Tableau des immobilisations au 31.01.2021**

	Valeur brute au 01.02.2020	Fonds amort. au 01.02.2020	Invest.	Amortissements de l'exercice	Valeur brute au 31.01.2021	Amortissements cumulés	Valeur au bilan au 31.01.2021
Immeuble Groenroux <sup>1</sup>	1 062 843.20	-382 049.70	0.00	-15 942.65	1 062 843.20	-397 992.35	664 850.85
Matériel informatique <sup>2</sup>	26 539.81	-4 423.30	0.00	-4 423.30	26 539.81	-8 846.60	17 693.21
	<b>1 089 383.01</b>	<b>-386 473.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-20 365.95</b>	<b>1 089 383.01</b>	<b>-406 838.95</b>	<b>682 544.06</b>

<sup>1</sup> La « maison de Groenroux » est un lieu de vacances appartenant au CPV depuis plusieurs décennies. Elle est grevée d'une hypothèque de CHF 69'000.-. Utilisée comme lieu de vacances et de formation, la maison est également louée au grand public. Grâce à une recherche de fonds entreprise par l'association, d'importants travaux de mise aux normes incendie et de rénovation ont pu être entrepris dès octobre 2014. Aucune rénovation importante n'a été effectuée dans la maison pendant l'exercice 2020.

<sup>2</sup> En 2019, le CPV a fait l'acquisition de postes de travail fixes et portables pour ses collaborateurs. L'amortissement de ce matériel est calculé sur une base de 6 ans, qui est la période de renouvellement de ce type de matériel au sein de l'Association.

### 4. Parts SCI « La Grange »

Des parts de la SCI « La Grange » ont été acquises par le CPV pour € 70'000.00 durant l'exercice 2011, et activées pour un montant de CHF 90'708.-.

Les éventuelles dépréciations d'actifs sur cette immobilisation financière doivent être évaluées après trois exercices complets et ensuite tous les trois ans.

Suite à la chute de l'Euro par rapport au Franc Suisse en début d'année 2015, cette part a été réévaluée à CHF 78'420.30. Elle a été réévaluée à nouveau à la fin de l'exercice 2019-2020 et s'élève aujourd'hui à CHF 75'642.00.

## 5. Fonds affectés

### Variation des fonds affectés au 31 janvier 2021

	<b>Solde au 01.02.2020</b>	<b>Recettes Dotation</b>	<b>Dépenses Utilisation</b>	<b>Transferts</b>	<b>Solde au 31.01.2021</b>
Fonds Mimosa <sup>1</sup>	44 768.96	42 741.03	-29 032.50	0.00	<b>58 477.49</b>
Fonds Loisirs pour Tous <sup>2</sup>	31 029.00	37 500.00	-34 689.00	0.00	<b>33 840.00</b>
Fonds Projets <sup>3</sup>	42 126.00	13 000.00	-14 313.00	0.00	<b>40 813.00</b>
Fonds Travaux immeuble <sup>4</sup>	559 847.15	0.00	-15 942.65	0.00	<b>543 904.50</b>
Fonds Helvetia-Mix <sup>5</sup>	4 600.00	16 500.00	-13 655.00	0.00	<b>7 445.00</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>682 371.11</b>	<b>109 741.03</b>	<b>-107 632.15</b>	<b>0.00</b>	<b>684 479.99</b>

### Variation des fonds affectés au 31 janvier 2020

	<b>Solde au 01.02.2019</b>	<b>Recettes Dotation</b>	<b>Dépenses Utilisation</b>	<b>Transferts</b>	<b>Solde au 31.01.2020</b>
Fonds Mimosa <sup>1</sup>	52 199.15	32 708.31	-40 138.50	0.00	<b>44 768.96</b>
Fonds Loisirs pour Tous <sup>2</sup>	34 500.00	37 500.00	-40 971.00	0.00	<b>31 029.00</b>
Fonds Projets <sup>3</sup>	43 810.00	20 000.00	-21 684.00	0.00	<b>42 126.00</b>
Fonds Travaux immeuble <sup>4</sup>	575 789.80	0.00	-15 942.65	0.00	<b>559 847.15</b>
Fonds Helvetia-Mix <sup>5</sup>	0.00	10 000.00	-5 400.00	0.00	<b>4 600.00</b>
Fonds informatique	7 432.56	0.00	-7 432.56	0.00	<b>0.00</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>713 731.51</b>	<b>100 208.31</b>	<b>-131 568.71</b>	<b>0.00</b>	<b>682 371.11</b>

<sup>1</sup> Le fonds « Mimosa » a été alimenté par un don de la part de la Fondation Albatros ainsi que du produit des ventes de fleurs dans le cadre de l'action des Mimosa du Bonheur, reconduite chaque année en janvier. L'action ne pouvant avoir lieu normalement en janvier 2021, un appel aux dons ciblé a été lancé fin novembre 2020 afin de financer le fonds. À cela viennent s'ajouter des dons privés.

<sup>2</sup> Un contrat de partenariat a été établi avec la Fondation Albatros ayant pour but de créer un fonds affecté afin de diminuer le prix des séjours uniformément à hauteur de 3 CHF par jour et par enfant.

<sup>3</sup> Une recherche de fonds a été à nouveau effectuée auprès de la Fondation de Bienfaisance de la Banque Pictet afin de permettre de baisser les prix de certains camps. Le fonds Projets a été mis à profit pour tout notre programme des camps 2020.

<sup>4</sup> Le fonds Travaux immeuble est amorti au même taux que l'immeuble Groenroux.

<sup>5</sup> Le fonds Helvetia-Mix a été constitué au début de l'exercice 2019. Il a pour but de favoriser l'accueil d'enfants et de jeunes migrants dans les activités proposées par le CPV. Il a été alimenté par des dons de la Fondation Sesam, de la Fondation Albatros et de la Fondation Gandur pour la Jeunesse.

## 6. Capital

### Tableau de variation du capital au 31 janvier 2021

	<b>Solde au 01.02.2020</b>	<b>Dotations</b>	<b>Solde au 31.01.2021</b>
Capital	38 622.20	0.00	38 622.20
Part de subvention non dépensée	-3 950.06	0.00	-3 950.06
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	36 815.01	36 815.01
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>34 672.14</b>	<b>36 815.01</b>	<b>71 487.15</b>

### Tableau de variation du capital au 31 janvier 2020

	<b>Solde au 01.02.2019</b>	<b>Dotations</b>	<b>Solde au 31.01.2020</b>
Capital	38 622.20	0.00	38 622.20
Part de subvention non dépensée	24 641.59	0.00	24 641.59
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	-28 236.14	-28 236.14
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>63 263.79</b>	<b>-28 236.14</b>	<b>35 027.65</b>

## 7. Tableau de répartition du résultat

Selon le contrat de prestation signé entre le CPV et l'Etat de Genève couvrant la période 2018 – 2021, le CPV doit restituer à l'Etat 9% de son résultat annuel. Pendant la durée du contrat de prestation, les montants à restituer à l'Etat sont inscrits en fonds étrangers au bilan. Les montants à conserver par le CPV sont enregistrés dans une réserve « part de subvention non dépensée » dans les fonds propres.

La période 2014-2017 s'étant soldée par un résultat positif, un remboursement a été effectué dans le courant de l'exercice 2018.

### Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2018 - 2021

	31.01.2019	31.01.2020	Correction <sup>1</sup>	31.01.2021	31.01.2022	Cumul
Résultat avant répartition	27 078.67	-31 028.73	0.00	40 456.06	0.00	35 706.00
Répartition résultat au 31.01.2019	-2 437.08	0.00	0.00	0.00	0.00	-2 437.08
Répartition résultat au 31.01.2020	0.00	2 792.59	0.00	0.00	0.00	2 792.59
Répartition résultat au 31.01.2021	0.00	0.00	-355.51	-3 641.05	0.00	-3 996.56
Répartition résultat au 31.01.2022	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Part de subvention à restituer	2 437.08	-2 792.59	355.51	3 569.05	0.00	3 641.05
<b>Résultat après répartition</b>	<b>24 641.59</b>	<b>-28 236.14</b>	<b>-355.51</b>	<b>36 815.01</b>	<b>0.00</b>	<b>32 864.95</b>

<sup>1</sup> Une erreur de répartition de la part de subvention 2019 à restituer à l'État a été corrigée en début d'exercice 2021-21. En effet, l'article 13 du Contrat de Prestation établi entre le CPV et l'Etat de Genève stipule que le résultat cumulé du compte « Part de subvention à restituer à l'État » ne peut être négatif. Le solde éventuel doit être déduit de la part revenant au CPV en fin de période de contrat.

### Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2014 - 2017

	31.01.2015	31.01.2016	31.01.2017	Correction	31.01.2018	Cumul
Résultat avant répartition	62 646.02	397 047.63	206 648.71	-486 140.08	74 578.05	254 780.33
Répartition résultat au 31.01.2015	-12 529.20	0.00	0.00	0.00	0.00	-12 529.20
Répartition résultat au 31.01.2016	0.00	-79 409.53	0.00	0.00	0.00	-79 409.53
Répartition résultat au 31.01.2017	0.00	0.00	-41 329.74	0.00	0.00	-41 329.74
Répartition résultat au 31.01.2018	0.00	0.00	0.00	0.00	-14 915.61	-14 915.61
Part de subvention à restituer	12 529.20	79 409.53	41 329.74	-121 535.02	14 915.61	26 649.06
<b>Résultat après répartition</b>	<b>50 116.82</b>	<b>317 638.10</b>	<b>165 318.97</b>	<b>-486 140.08</b>	<b>59 662.44</b>	<b>106 596.25</b>

## 8. Subventions

	<u>2020 - 2021</u>	<u>2019 - 2020</u>
État de Genève - DIP	377 000.00	377 000.00
État de Genève - DIP - formation moniteurs	0.00	5 130.00
Ville de Genève infrastructure/fonctionnement	175 300.00	175 300.00
Ville de Genève camps/production	79 005.00	59 940.00
Ville de Genève fonds apprentissage	0.00	3 000.00
Confédération - OFAS - art.7, al.2, LEEJ	137 141.00	66 690.00
Communes genevoises <sup>1</sup>	47 605.00	65 888.00
Communes romandes <sup>1</sup>	<u>3 670.00</u>	<u>2 160.00</u>
	<u>819 721.00</u>	<u>755 108.00</u>

<sup>1</sup> Suite à une action menée par le GLAJ (Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse) en 2003, la plupart des communes genevoises se sont engagées à subventionner les colons de leurs communes participant à nos activités, et ce à hauteur de CHF 10 par jour et par enfant. Depuis l'année 2017, une partie de ces communes ont augmenté leur subvention qui s'élève maintenant à CHF 15 par jour et par enfant. Certaines communes romandes soutiennent également nos activités. Détails pages suivantes.

La Ville de Genève soutient également le CPV par le biais d'une subvention en nature en mettant à disposition de l'Association des locaux pour l'organisation de ses centres aérés. La valeur annuelle des locaux mis à disposition s'élève à CHF 3'410. Cette subvention en nature est prise en charge par le Service des écoles et institutions pour l'enfance du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville.

Le CPV bénéficie également d'une gratuité des taxes d'empiètement d'une valeur de CHF 180 lors de son activité annuelle de promotion de ses activités de la part de la Ville de Genève.

Afin de compenser une partie des pertes financières dues à l'annulation de l'intégralité des activités de l'Association pendant la période de Pâques 2020, la Ville de Genève a octroyé la somme de CHF 7440.- au CPV, à titre d'avance sur la subvention à la production 2021. Ce chiffre correspond aux subventions qui auraient été versées pour les participant-es inscrit-es aux séjours de Pâques et résidant sur le territoire de la Ville de Genève. Cette somme a été comptabilisée dans les produits constatés d'avance (voir note n°2), car la subvention à la production est normalement versée en année n+1.

Détail subventions communes genevoises (en fonction des journées-enfants)

	<u>2020 - 2021</u>	<u>2019 - 2020</u>
AIRE-LA-VILLE	0.00	225.00
ANIERES	620.00	510.00
AVULLY	345.00	230.00
AVUSY	320.00	220.00
BARDONNEX / CROIX-DE-ROZON	895.00	820.00
BELLEVUE	945.00	1 395.00
BERNEX	2 670.00	2 530.00
CAROUGE	2 262.00	6 276.00
CARTIGNY	50.00	320.00
CELIGNY	0.00	270.00
CHANCY	225.00	660.00
CHENE-BOUGERIES	2 000.00	2 080.00
CHENE-BOURG	630.00	1 360.00
CHOULEX	0.00	270.00
COLLEX-BOSSY	0.00	420.00
COLLONGE BELLERIVE	1 230.00	2 955.00
COLOGNY	825.00	525.00
CONFIGNON	1 615.00	2 485.00
CORSIER	300.00	800.00
DARDAGNY	670.00	230.00
GENTHOD	740.00	880.00
GRAND-SACONNEX	3 030.00	2 685.00
GY	0.00	225.00
HERMANCE	0.00	225.00
JUSSY	100.00	0.00
LACONNEX	390.00	150.00
LANCY / GRAND-LANCY	4 890.00	10 251.00
MEINIER	225.00	345.00
MEYRIN	2 625.00	3 660.00
ONEX	3 034.00	4 588.00
PERLY-CERTHOUX	1 025.00	660.00
PLAN-LES-OUATES	4 455.00	4 965.00
PREGNY- CHAMBESY	610.00	780.00
PRESINGE	80.00	75.00
PUPLINGE	620.00	460.00
RUSSIN	100.00	50.00
SATIGNY	3 390.00	3 870.00
SORAL	510.00	330.00
THONEX	380.00	370.00
TROINEX	915.00	390.00
VANDOEUVRES	560.00	700.00
VERNIER	800.00	930.00
VERSOIX	944.00	1 488.00
VEYRIER	2 580.00	3 230.00
	<b><u>47 605.00</u></b>	<b><u>65 888.00</u></b>

Détail subventions communes romandes (en fonction des journées-enfants)

	<u>2020 - 2021</u>	<u>2019 - 2020</u>
ARZIER-LE-MUIDS	0.00	150.00
BEGNINS	150.00	0.00
BELMONT-SUR-LAUSANNE	50.00	0.00
BEROLLE	100.00	0.00
BOGIS-BOSSEY	600.00	0.00
CHESEREX	100.00	0.00
COMMUGNY	220.00	210.00
CORSIER-SUR-VEVEY	0.00	50.00
COURTELARY	100.00	0.00
CRASSIER	50.00	0.00
DUILLIER	0.00	100.00
ECHALLENS	150.00	100.00
ECUBLENS	100.00	0.00
EPALINGES	170.00	0.00
FOUNEX	440.00	0.00
FRIBOURG	70.00	0.00
GENOLIER	100.00	0.00
LA NEUVEVILLE	100.00	0.00
LA SARRAZ	0.00	50.00
LA TOUR-DE-PEILZ	0.00	300.00
LE MONT-SUR-LAUSANNE	0.00	500.00
LE VAUD	300.00	200.00
LUCENS	100.00	0.00
LUSSERY-VILLARS	0.00	80.00
MIES	120.00	120.00
MONTAGNY-PRÈS-YVERDON	50.00	0.00
MONTILLIEZ	50.00	0.00
PORT-VALAIS	100.00	0.00
PRANGINS	400.00	0.00
PREVERENGES	0.00	150.00
RUE	50.00	0.00
SAINTE-CROIX	0.00	100.00
TEVENON	0.00	50.00
	<b><u>3 670.00</u></b>	<b><u>2 160.00</u></b>

## 9. Dons affectés

	<u>2020 - 2021</u>	<u>2019 - 2020</u>
Fondation Albatros	55 000.00	55 000.00
Fondation de Bienfaisance du groupe Pictet	10 000.00	20 000.00
Action bénévole Mimosa du Bonheur	19 096.03	18 374.81
Fondation Sesam	5 000.00	5 000.00
Fondation Gandur pour la Jeunesse	5 000.00	0.00
Dons privés (Mimosa & Helvetia-Mix)	15 645.00	1 833.50
	<u>109 741.03</u>	<u>100 208.31</u>

## 10. Autres dons

	<u>2020 - 2021</u>	<u>2019 - 2020</u>
Fondation privée genevoise	58 000.00	25 000.00
Fondation Baur	15 000.00	15 000.00
Association Crédit Suisse – Sports & Loisirs	1 600.00	0.00
Fondation Sesam	0.00	1 527.00
GLAJ-GE - Fonds Selim Neffah	1 291.20	2 671.80
FPCV	0.00	1 900.00
Appel donateurs "Merci"	18 641.00	29 190.00
Autres dons	4 219.50	2 225.01
	<u>98 751.70</u>	<u>77 513.81</u>

## 11. Recettes diverses

	<u>2020 - 2021</u>	<u>2019 - 2020</u>
Location véhicules <sup>1</sup>	5 775.00	7 315.00
Taxes non-résidents	11 520.00	16 764.00
Autres recettes	215.65	9 656.24
	<u>17 510.65</u>	<u>33 735.24</u>

<sup>1</sup> L'Association a fait don d'une partie de sa flotte de véhicules à l'Association du Scoutisme Genevois. Les recettes de location sont dues à des refacturations internes (camps et formations) des frais de location.

## 12. Frais de personnel

Nombre de collaborateurs-trices : l'Association a employé moins de 10 collaborateurs-trices équivalent plein-temps sur l'exercice 2020-2021. Il en a été de même pour l'exercice précédent 2019-2020

## 13. Frais administratifs

	<u>2020 - 2021</u>	<u>2019 - 2020</u>
Téléphone	6 969.80	7 279.10
Frais de bureau	9 166.05	13 427.40
Frais de port	6 996.05	11 018.05
Frais informatiques	52 857.54	16 541.80
Commission paiements en ligne	8 199.90	3 988.56
Frais de révision	4 500.00	4 500.00
Autres frais administratifs	<u>10 433.16</u>	<u>8 276.19</u>
	<u>99 122.50</u>	<u>65 031.10</u>

<sup>1</sup> Une somme importante a été investie par l'Association dans la refonte profonde de son site Internet. Du matériel informatique supplémentaire a dû être acquis afin de faciliter le télétravail d'une partie des collaborateurs-trices.

## 14. Frais de fonctionnement

	<u>2020 - 2021</u>	<u>2019 - 2020</u>
Frais de représentation	613.55	3 366.11
Frais d'événements	2 077.22	9 601.01
Frais d'animation	8 361.88	7 872.69
Frais de communication	31 461.82	38 213.73
Cotisations partenaires et honoraires	11 195.86	12 098.35
Recherche de fonds	290.73	8 303.16
Assurances association	9 804.50	10 326.70
Pertes et profits exercices antérieurs	-2 617.65	-3 637.42
Annulation débiteurs douteux	8 145.41	2 890.68
Autres frais de fonctionnement	<u>659.59</u>	<u>609.05</u>
	<u>69 992.91</u>	<u>89 644.06</u>

---

## 15. COVID-19

Le virus Covid-19 s'est répandu dans le monde entier et les mesures prises par les gouvernements pour en limiter la propagation ont consisté à restreindre considérablement la circulation des personnes, à restreindre les voyages, à fermer temporairement des entreprises et à annuler les événements ; ces mesures ont affecté les chaînes d'approvisionnement et les niveaux de demande de biens et de services dans le monde entier. Ces mesures ont un effet immédiat sur des secteurs tels que le tourisme, le transport et le commerce de détail, et ont affecté les chaînes d'approvisionnement et les niveaux de demande et de production de biens et de services dans le monde entier. À l'heure actuelle, on ne sait pas combien de temps les mesures prises resteront en vigueur, et compte tenu de la propagation rapide du virus, il est possible que d'autres mesures restrictives soient mises en œuvre. À la date de publication des présents états financiers, il n'a pas été possible d'évaluer pleinement l'impact à long terme du virus sur les activités de l'Association. Néanmoins, l'Association estime, au mieux de sa connaissance et de sa conviction, que l'impact du virus et les mesures prises pour limiter sa propagation n'ont pas d'incidence matérielle sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. À cet égard, la direction n'a pas, à ce jour, identifié de risques probables importants qui remettent en cause la validité de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Les frais spécifiques liés à la gestion de la crise sanitaire ont été comptabilisés dans un compte de frais à part. Ceux-ci représentent principalement l'achat de matériel sanitaire, tels que des masques et des produits désinfectants, des nettoyages supplémentaires des locaux ou encore, des frais d'organisation de télétravail.